

Sillery, le 26 juin 2001

À l'attention des développeurs de logiciels – Application médecine

Modification n° 26 – Accord-cadre F.M.S.Q. Corrections à faire

Dans le fichier « SPEC.TARI » qui est disponible depuis le 12 juin dernier dans les environnements habituels, deux erreurs ont été identifiées et nous vous demandons d'apporter une correction pour les deux codes d'acte suivants :

- ⇒ Il n'y a **pas de changement de tarif de base (BA) pour le code 8156 en date du 2001-07-01**. Le tarif de base (BA) du code 8156 demeure à 16,81 \$ comme auparavant. Ce qui change est l'indicateur du type de lieu qui passe de la valeur « C » (cabinet) à la valeur « X » (cabinet et établissement) à compter du 2001-07-01;
- ⇒ en date du 2001-07-01 pour le code 8202, en plus du changement de l'indicateur du type de lieu qui passe de la valeur « C » (cabinet) à la valeur « X » (cabinet et établissement), **le tarif en rôle 7 (B7) du code 8202 a augmenté à 43,62 \$**. Ce changement de tarif n'apparaît pas dans le fichier « SPEC.TARI » et vous devez donc l'ajouter.

Enfin, nous vous informons que la mise à jour du Manuel de facturation en assurance maladie et de la Brochure n° 1 est actuellement disponible dans le site Internet de la RAMQ. Vous pouvez donc y accéder pour consulter le libellé des nouveaux codes d'acte introduits par la Modification n° 26. Pour faciliter votre consultation, vous pouvez utiliser les références de pagination inscrites dans les tableaux des services en Partie II du projet de communiqué que vous avez reçu.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Roger Gagnon au numéro de téléphone (418) 682-5127, poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle